



Unité d'aménagement 083-51

Le dernier calcul des possibilités forestières de l'unité d'aménagement 083-51 a été produit pour la période 2015-2018 et reconduit pour la période 2018-2023.

Il n'y a pas de nouveau calcul des possibilités forestières pour cette unité d'aménagement. Les éléments suivants ont été analysés afin de les mettre à jour.

Éléments analysés	Effets sur les possibilités forestières
Retrait de 86 920 hectares de lisières boisées riveraines	- 25 900 m ³ /an
Ajustement à 2 580 hectares de pentes abruptes à l'aide de la cartographie LIDAR	- 3 200 m ³ /an
Retrait de la réduction de 1 % appliquée pour tenir compte des mesures d'harmonisation visant à accommoder les communautés autochtones dans les précédents calculs	+ 9 700 m ³ /an
Mortalité associée à la tordeuse des bourgeons de l'épinette sur 17 300 hectares	+ 40 700 m ³ /an
Ajustement à la durée de protection des territoires d'intérêt sur 19 440 hectares	
Actualisation du portrait forestier de 2013 à 2023	
Intégration d'une nouvelle approche d'organisation spatiale de la récolte dans le domaine de la sapinière	

Modifications suite à la présentation des résultats préliminaires

Modifications	Effets sur les possibilités forestières
Ajustement au tableau sur la répartition de la superficie considérée au calcul afin d'y intégrer les ajustements aux pentes abruptes de la cartographie LIDAR	Aucun

Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	1 302 540	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	344 120	26%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m ³ /ha)	10 550	1%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	237 630	18%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	710 240	55%

Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Traitements commerciaux (récolte)	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	7 670	7 510
Coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM)	0	0
Coupe avec réserve de semenciers (CRS)	150	150
Total des coupes totales	7 820	7 660
Éclaircie commerciale	120	120
Coupe progressive régulière	0	0
Coupe progressive irrégulière à régénération lente (CPIL)	230	220
Coupe progressive irrégulière à couvert permanent (CPIP)	100	100
Coupe de jardinage ou d'amélioration	0	0
Total des coupes partielles	450	440
Total des activités de récolte	8 270	8 100
% des coupes totales / récolte	95%	95%
% des coupes partielles / récolte	5%	5%

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Traitements non commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Ligniculture (essences à croissance rapide)	0	0
Plantation intensive (2 000 plants/ha)	940	940
Plantation de base (1 600 plants/ha)	920	920
Regarni	0	0
% des plantations dans les coupes totales	24%	24%
Total des travaux de reboisement	1 860	1 860
Nettoisement	810	810
Éclaircie précommerciale	110	110
Dégagement de la régénération naturelle	0	0
Dégagement de plantation	1 710	1 710
Élagage	0	0
Total des travaux d'éducation	2 630	2 630
Scarifiage partiel	330	330
Scarifiage en plein	1 860	1 860
Total de la préparation de terrain	2 190	2 190
Total des travaux sans récolte	6 680	6 680

Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 5 100 000 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **5 091 500 \$**, soit 100 % du budget disponible.

Décision du Forestier en chef

Considérant ces informations, je détermine les possibilités forestières pour ce territoire.

Possibilités forestières et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	587 400	30 300	0	17 600	101 200	203 900	16 600	16 100	200	973 300
2023-2028	600 200	31 000	0	18 000	103 400	208 300	17 000	16 500	200	994 600
Δ	2%	2%	-	2%	2%	2%	2%	2%	0%	2%

Recommandation du Forestier en chef

Certification forestière

Les modalités en regard de la certification forestière sont évaluées, mais les possibilités forestières ne sont pas réduites pour tenir compte de leur effet. Si un certificat ayant des modalités comparables à celles évaluées continue à s'appliquer dans cette unité d'aménagement, le Forestier en chef recommande au ministre de ne pas attribuer le volume ci-dessous tant qu'elles sont en vigueur.

Modalités reliées à la certification forestière

Les modalités pour les grands habitats essentiels de 2019 pour la norme *Forest Stewardship Council* ont été maintenues.

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023-2028	600 200	31 000	0	18 000	103 400	208 300	17 000	16 500	200	994 600
Certification	-4 800	-200	0	-100	-800	-1 700	-100	-100	0	-7 800

Documentation complémentaire

Des informations complémentaires sur le calcul et la détermination des possibilités forestières sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

Concernant les possibilités forestières de cette unité d'aménagement, la documentation antérieure à la période 2018-2023 peut être consultée dans la section *Archives* sur le site Internet du Forestier en chef.

Le Forestier en chef,



Louis Pelletier, ing.f.

Le 1^{er} novembre 2021